

# L'assemblée du 13 mars : impressions d'un participant

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 8

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN

## PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

---

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. —  
Le numéro : 25 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'École normale, **Hauterive-Posieux**. Les articles à insérer dans le N° du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à **M. Firmin Barbey**, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey**, secrétaire scolaire, *Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg*.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

---

**SOMMAIRE.** — L'assemblée du 13 mars. — La flore fribourgeoise et ses origines (suite et fin). — Billet de l'instituteur. — Partie pratique. — Petite correspondance. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Une bonne recommandation.

---

## L'assemblée du 13 mars

### IMPRESSIONS D'UN PARTICIPANT

Les chroniqueurs minutieux qui, dans les temps futurs, étudieront l'école fribourgeoise et les fluctuations des idées dans le monde pédagogique de notre canton s'arrêteront peut-être un instant à la date du 13 mars de l'an de grâce 1919. Ce jour-là, en effet, des confins du Lac et de la Broye aux limites extrêmes de la Singine et de la Gruyère, il y avait grand branle-bas parmi la gent enseignante. Malgré les difficultés des voyages et la rareté des trains, près de 300 instituteurs ou institutrices avaient répondu à l'appel du Comité directeur de la Société de secours mutuels et, dès une heure et demie, se trouvaient réunis à Fribourg, dans la grande salle de l'Hôtel du Faucon.

Deux questions particulièrement épineuses étaient à l'ordre du jour.

La première était *la revision de la loi sur les traitements*.

Je n'essayerai pas de reproduire, ni même de résumer le débat provoqué par ce sujet d'une brûlante acuité. Je me bornerai à glaner deçà et delà quelques idées mises en relief dans la discussion et à en dégager une petite gerbe d'enseignements.

Les porte-paroles des différents arrondissements scolaires, avec une prolixité un peu fatigante, présentèrent successivement les doléances de la corporation. Le rude accent des instituteurs du Lac et de la Singine alternait avec les consonances plus douces de la langue de Racine. Certains orateurs mirent dans leurs paroles une énergie, une chaleur qu'auraient enviées maints jouteurs de nos arènes politiques. A l'ouïe de leurs exposés, tout auditeur impartial aurait pu se convaincre que la situation du corps enseignant fribourgeois n'est pas brillante et qu'au point de vue des traitements nous sommes dans une notoire infériorité. La plupart des instituteurs côtoient la misère ; quelques-uns même, contraints par l'impérieuse nécessité de vivre et de faire vivre leurs enfants, ont dû subir la dure humiliation de s'inscrire dans la liste des nécessiteux. Pendant que la guerre sévissait, on prenait patience, on rongait son frein en silence. On vivait, d'ailleurs, dans l'attente de jours meilleurs et l'espoir relevait les courages. Le grand conflit mondial est maintenant résolu, mais, pour autant, les conditions de vie ne s'améliorent point. Les paysans vivent dans l'abondance, les commerçants, les industriels font des affaires d'or, les ouvriers obtiennent par la menace ce qu'on tente de leur refuser, les employés fédéraux sont grassement rétribués et le dernier des garde-barrières reçoit une allocation à faire rêver nos plus hauts magistrats. Seuls, ou presque seuls, les petits employés à traitement fixe végètent et se débattent dans un déprimant marasme. Cet état de choses ne peut se prolonger ; il faut en découdre. L'instituteur réclame une situation matérielle en rapport avec ses fonctions sociales. Il veut vivre « par l'école et pour l'école ». Tous les emplois accessoires auxquels il est obligé d'avoir recours pour nouer les deux bouts nuisent à son enseignement, à sa santé et lui suscitent force contrariétés. Il n'entend pas marchander son dévouement et ses labeurs, ni faire œuvre de mercenaire ; il ne désire aucun privilège, mais il revendique fermement sa place au soleil. A la tâche qui lui est dévolue dans notre démocratie doit correspondre une digne et équitable rétribution. Il ne demande pas exclusivement pour son bien-être personnel, mais aussi pour le bien de l'école à laquelle il veut consacrer toutes ses forces et toute son activité.

Certains esprits timorés, partisans des lentes évolutions, trouveront exagérées les prétentions émises par l'assemblée. Avant de crier casse-cou ! qu'ils veuillent bien se convaincre que l'instituteur est las de jouer le rôle de perpétuel quémandeur et d'importuner les

pouvoirs publics de ses sollicitations. Qu'on lui fasse, une fois pour toutes, une situation convenable; il ne demande pas mieux que de vivre et de travailler en paix sans réclamer sans cesse de nouvelles améliorations.

Telle est la substance des discours prononcés pendant la première partie de la séance.

Après quelques minutes de répit permettant aux assistants non inscrits dans la Société de secours mutuels de se retirer, une nouvelle phase des délibérations commence.

La principale question à trancher est celle du *Faisceau*. Il y a un peu de nervosité dans l'air. Deux courants contraires sont en opposition et vont se heurter. La Société de secours mutuels aura-t-elle son organe particulier ou continuera-t-elle à s'abriter à l'ombre tutélaire du *Bulletin*? Partisans et adversaires du nouveau porte-voix développent leur point de vue.

La Société d'éducation, dit-on, se désintéresse des questions matérielles; elle voue toutes ses préférences aux abstractions de la pédagogie et aux progrès intellectuels et moraux de la jeunesse. Ces sujets ont certes leur importance; toutefois, pour les envisager avec la sérénité désirable, il ne faut pas être tenaillé par de cuisants soucis pécuniaires. L'instituteur ne vit pas seulement de théories et d'idéal. Une regrettable erreur a été commise le jour où l'on a refusé d'inscrire, parmi les buts poursuivis par notre vénérable association, *la défense des intérêts du corps enseignant*. C'est là, ainsi que l'on fait remarquer divers orateurs, la faute initiale, la cause première des dissentiments qui ont éclaté. Ce péché originel, comme on l'a plaisamment appelé, a jeté de la désaffection sur notre société; il a créé à son égard une certaine froideur qui, accentuée par le malaise général et divers malentendus, tend à devenir de l'indifférence, si ce n'est de l'hostilité. Les plus chaleureuses tentatives de rapprochement furent impuissantes à dissiper cette troublante impression.

Il ressort clairement des idées échangées que deux tendances, assez nettement démarquées, divisent le corps enseignant. D'un côté, il y a les pacifistes ou temporisateurs et de l'autre ceux qu'on pourrait appeler les activistes. Les premiers, fidèlement attachés au drapeau de la Société d'éducation, désirent continuer à marcher dans la voie calme frayée par les aînés. Les seconds, plus ardents, plus impatients, défendent avec énergie et ténacité les intérêts matériels de la corporation; ils revendiquent une plus grande liberté d'allure et visent à conquérir, sans tergiversations et sans détours, une situation meilleure.

La discussion, très animée par instants, ne s'écarta cependant pas des limites de la courtoisie. Chacun avait sincèrement en vue le bien de la collectivité. Le but étant commun, les divergences ne portaient que sur la tactique à suivre. A un moment, il est vrai, le langage incisif d'un orateur, d'ailleurs sympathique et très dévoué, suscita un

peu d'effervescence et souleva quelques remous. Mais des paroles conciliantes ramenèrent le calme et aucune dissonance fâcheuse ne vint troubler la sereine objectivité des débats.

Malgré toutes les tentatives d'accommodement, on ne réussit pourtant point à trouver une solution intermédiaire donnant satisfaction aux uns et aux autres. L'heure du départ des trains avançant, la clôture s'imposait. Il fallut opter entre ces deux solutions : ajournement ou création du *Faisceau*. Ce fut cette dernière qui l'emporta à une faible majorité.

Que résultera-t-il de ce vote ? La sagesse populaire enseigne qu'il faut tout prendre au sérieux, mais rien au tragique. Nous restons persuadés que ces deux groupements qui ont nom : Société d'éducation et Société de secours mutuels, peuvent très bien marcher parallèlement sans s'entrechoquer et sans se combattre. Ils ont chacun leur sphère d'activité propre ; ils se complètent mutuellement. Loin de se nuire et d'user leurs forces dans des luttes stériles ils peuvent travailler d'accord et vivre en bonne harmonie. Des malentendus peuvent surgir, mais avec un peu de condescendance réciproque, les froissements ne sauraient être qu'éphémères. Non, la discorde n'entrera pas dans le camp d'Agramant ; les instituteurs savent trop bien que laisser la désunion s'insinuer dans leurs rangs serait le sûr moyen de faire sombrer leurs revendications, de ruiner leur prestige et de réjouir tous les ennemis plus ou moins déclarés de l'école. Ils ne se lanceront pas imprudemment dans la voie des conflits malsains et continueront à marcher fraternellement la main dans la main. Qu'on ne prononce donc pas le mot de scission ; il existe entre eux des différences de langue, de religion, d'opinions, mais aucun antagonisme, aucun fossé ne les sépare. Ils font partie de la même famille ; qu'ils oublient ce qui risquerait de les diviser et, partant, de les affaiblir et de les rabaisser ; qu'ils serrent les liens qui les rapprochent et restent toujours inébranlablement unis.

*Un instituteur.*

---

## La flore fribourgeoise et ses origines

### FLORULES RÉGIONALES

(Suite et fin.)

---

Mais quel est ce bel arbre qui apparaît de loin en loin à l'orée des bois et dans les fourrés de verdure d'où s'élève fièrement sa tête couronnée d'un magnifique feuillage ? C'est le châtaignier, le plus beau des arbres à feuilles. A sa vue, on se croirait transporté dans la région des basses montagnes insubriennes. C'est ici le seul point du